JUILLET 2012

EN REVUE

PAAB 300-1305 Pickering Parkway, Pickering, Ontario L1V 2P3 www.paab.ca info@paab.ca 905-509-2275

DANS CE NUMÉRO

- 1 Déménagement du bureau
- 1 Ateliers de formation
- 2 Projet de révision du code
- 2 Expérience client
- 3 Conférences du CCPP
- 3 Dossiers passes en revue
- 3 Plaintes

L'année 2012 marque la 36^e année de service actif du CCPP dont la création remonte à 1976. Pour consulter la plus récente version du Code, visitez le site Web du CCPP.

www.paab.ca

This document is also available in English from the PAAB office or the PAAB Web site.

MISSION, VISION, VALEURS

MISSION: Fournir un service de révision agréé en vue d'une préapprobation, ce qui favorise une communication digne de foi sur les produits de soins de santé dans le cadre d'une structure réglementaire.

VISION: Une communication de confiance sur les produits de soins de santé en vue de favoriser une santé optimale

VALEURS: L'intégrité, la compétence, la crédibilité, l'indépendance,

DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU DU CCPP

Depuis le 5 décembre 2011, le bureau du CCPP est situé au 1305 Pickering Parkway, Suite 300, à Pickering, Ontario. Les numéros de téléphone et de télécopieurs sont restés les mêmes.

Il est possible de se rendre au bureau en voiture par la 401 ou par le train; la gare de Pickering du Réseau GO est à 5 minutes de marche.

ATELIERS DE FORMATION

Dans le site Web du CCPP, vous verrez prochainement de l'information au sujet du cours 101 de base donné par le CCPP pour apprendre comment appliquer le code de la même façon que les réviseurs. Nous avons fait certains ajouts intéressants au cours pour vous aider à commercialiser vos médicaments tout en respectant les règles. Le CCPP tient également des ateliers de formation spéciaux à la demande des sociétés pharmaceutiques/ biotechnologiques, des agences et des fournisseurs, à leurs bureaux ou au bureau du CCPP. Le bureau du CCPP dispose à présent d'une salle de formation qui peut recevoir 35 personnes assises. Nous planifions la tenue d'ateliers plus fréquents sur divers sujets spécialisés, par exemple les médias sociaux, les publicités directes aux consommateurs, les données probantes, la soumission d'un dossier, etc. Consultez le site Web du CCPP pour plus de détails. www.paab.ca.

Page 2 CCPP EN REVUE

Appelez Patrick Massad si vous souhaitez recevoir une formation du CCPP. 905-509-2275, poste 125.

« ... objectif de réviser le Code d'agrément de la



« Pour être clairs, nous recherchons une opinion collective, d'entreprise, et non des opinions individuelles ».

PROJET DE REVISION DU CODE

Le conseil d'administration du CCPP a approuvé un projet qui a pour objectif de réviser le Code d'agrément de la publicité du CCPP. Nous nous servons d'une nouvelle technique de gestion de projet pour le processus de révision du code. Le projet est dirigé par Ray Chepesiuk, commissaire du CCPP, assisté du personnel du CCPP, de quatre comités et d'un consultant. Le Commissaire a constitué quatre comités d'experts dans les domaines suivants : a) données probantes sur lesquelles sont fondées les allégations ; b) renseignements posologiques / juste équilibre ; c) médias électroniques ; d) enjeux particuliers sur les produits sans ordonnances.

Les quatre comités et le personnel du CCPP ont émis des recommandations en vue de la révision du Code du CCPP. Ces recommandations ont été incorporées à un sondage adressé à toutes les parties prenantes du CCPP. Nous avons demandé une réponse par entreprise ou organisme. Pour être clairs, nous recherchons une opinion collective, d'entreprise, et non des opinions individuelles.

Le sondage a été mené par le consultant auprès du CCPP pour en assurer l'objectivité et pour joindre un grand public. Le sondage a pris fin le 30 avril 2012. Les données ont été colligées et, en cas de désaccord sur les recommandations, les comités d'experts ont révisé ces données ainsi que le fondement du désaccord puis ils ont pris une décision. Santé Canada a fait partie de la consultation. La deuxième ébauche du code a été envoyée aux membres du CCPP en vue de leur révision et de leur approbation. Nous attendions les commentaires des Rx&D au moment de mettre sous presse. L'ébauche finale du Code sera soumise au vote des membres du CCPP en vue de leur approbation en août pour le mettre en œuvre en 2013. Cela peut changer. Des séances de formation poussée seront offertes aux clients au cours de l'automne 2012. Cela devrait aider à instruire les clients et à faire tomber les inquiétudes que fait naître toute modification du Code.

INDICE DE L'EXPERIENCE-CLIENT

Le rôle principal du CCPP consiste à veiller à ce que les médicaments sur ordonnance fassent l'objet d'une publicité exacte, équilibrée et étayée par des données probantes. Le personnel du CCPP s'efforce d'offrir un service exact, transparent et rapide, qui fasse preuve d'un niveau élevé d'expertise sur les plans scientifique et réglementaire dans le cadre de ses révisions.

À la fin mai 2008, nous avons lancé un sondage de l'indice de l'expérience-client (IEC). Le CCPP dispose ainsi d'un outil systématique et continu de rétroaction des clients, de mesure de l'administration, des réviseurs, de la gestion, du processus général et de la technologie.

Une sélection aléatoire sera effectuée parmi les clients qui ont déjà eu un SPP accepté et ceux qui seront choisis recevront un sondage qui compte 14 questions. Si vous en recevez un, nous vous demandons de bien vouloir le remplir et nous le renvoyer le plus rapidement possible. <u>Il est important de répondre aux questions relatives au dossier révisé cité en référence</u>. Le CCPP a pris l'engagement d'améliorer son service à la clientèle. Les résultats de 2011 indiquent la continuité d'un niveau de satisfaction de 80 % pour le dossier sur lequel le client a émis des commentaires. Le commissaire du CCPP est satisfait des résultats et encourage le personnel à continuer son bon travail.

CCPP EN REVUE Page 3

CONFÉRENCES DU CCPP

Le CCPP est reconnu au titre de chef de file mondial de la réglementation et de l'orientation en matière de publicité pharmaceutique. Comme par le passé, le Commissaire Chepesiuk a été invité à prendre la parole à plusieurs conférences. Cette année, il a fait des présentations : au *E-Pharma Summit* à New York en février 2012, à un atelier de formation pour le personnel de Santé Canada à Ottawa en mars et à une conférence sur le marketing électronique à Barcelone en Espagne, en mars également, au New Jersey en juin, à titre de membre d'un groupe de discussion réglementaire international à la Réunion annuelle de la DIA à Philadelphie en juin, à la Digital Health Coalition à Philadelphie en octobre et à un webinaire sur les patients et les médias sociaux en 2012 commandité par le groupe Kakushin en novembre.

Le commissaire et Patrick Massoud, chef du service de la révision, se tiennent à la disposition des entreprises pour tenir des ateliers de formation sur le code du CCPP, sur invitation.

DOSSIERS PASSÉS EN REVUE

Pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, le nombre total de dossiers <u>soumis pour la première fois</u> a été de 3 593. De ce nombre 28 ont été revus pour la première fois en plus de 10 jours. Pendant la même période en 2011, le CCPP a révisé 3 385 nouveaux dossiers. Le temps de traitement moyen pour une première révision a été de 6,8 jours. Le temps de traitement moyen des réviseurs a été de 2,2 jours pour la révision.

Pendant le premier trimestre 2012, un dossier est resté <u>en moyenne</u> 3,6 jours au CCPP comparativement à 9,7 jours chez le client.

SURVOL DES PLAINTES DU CCPP

Pendant la période du 1^{er} avril au 30 juin 2012, le commissaire du CCPP a traité 0 plainte de stade 2.

En outre, le CCPP continue de surveiller régulièrement les périodiques, Internet ainsi que les pièces promotionnelles recueillies par des professionnels de la santé dans le cadre de son programme de surveillance. Quand le CCPP découvre une infraction au code, il fait parvenir à l'annonceur une lettre dans laquelle il lui demande sa coopération en vue de respecter les exigences du Code. Au besoin, le CCPP informe l'association professionnelle d'annonceurs ou Santé Canada, ou les deux, afin que ceux-ci surveillance.étudient la possibilité de sanctions supplémentaires. En 2011, le CCPP a envoyé 0 avis de surveillance.



Le volume de 3 593 dossiers est le plus élevé pour un semestre observé pendant les 36 années d'histoire du CCPP.

Il y avait 0 plainte de stade deux pendant le premier trimestre de 2012. Page 4 CCPP EN REVUE

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour nous faire part de vos commentaires : Conseil consultatif de publicité pharmaceutique 300 -1305 Pickering Parkway Pickering, Ontario Canada L1V 2P3

Tél.: 905-509-2275 Télec.: 905-509-2486

courriel: info@paab.ca

www.paab.ca